

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 21 octobre 2024 à 18 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Claudie Lacelle (en visioconférence), Normand Latreille, Suzanne Parisé formant quorum sous la présidence du maire Emilie Tessier.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

24-10-679

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Emilie Tessier, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

24-10-680

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Emilie Tessier, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse suppléante déclare la première période de questions ouverte.

24-10-681

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2024

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 15 octobre 2024, au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville, tenue le 15 octobre 2024.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

24-10-682

RESCINDER LES RÉSOLUTIONS NUMÉROS 24-09-576 ET 24-09-577 - ENGAGEMENT DE LA VILLE DANS LE CADRE DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET REDRESSEMENT ET VOLET ACCÉLÉRATION

CONSIDÉRANT que le gouvernement a modifié le nom des programmes d'aide à la voirie locale, « Volet redressement » et « Volet accélération »;

EN CONSÉQUENCE, de rescinder les résolutions numéros 24-09-576 et 24-09-577, concernant l'engagement de la Ville dans le cadre de la demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale, volet redressement et volet accélération.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

24-10-683

AUTORISATION AU CSSHL D'EFFECTUER DES TRAVAUX AU CHALET JARDIN DE L'EAU VIVE

CONSIDÉRANT que le CSSHL désire agrandir le bâtiment de l'école Saint-Jean-l'Évangéliste situé dans le secteur de St-Jean-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT que la Ville possède le chalet Jardin de l'Eau Vive situé de l'autre côté du boulevard Des Ruisseaux et directement en face de l'école;

CONSIDÉRANT que le chalet n'est pas utilisé par la Ville;

CONSIDÉRANT que le CSSHL désire utiliser le chalet pour des fins de service de garde;

CONSIDÉRANT que le bâtiment nécessite des travaux de réfection pour qu'il soit conforme aux fins visées;

CONSIDÉRANT que le CSSHL s'engage à faire les travaux à ses frais;

CONSIDÉRANT que plusieurs élèves devront traverser le boulevard Des Ruisseaux pour aller et venir du chalet à l'école par la traverse piétonnière;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser le CSSHL à utiliser le chalet Jardin de l'Eau Vive pour y établir un service de garde et d'y faire tous les travaux nécessaires à sa conformité.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

24-10-684

CRÉATION DU PROJET S24-584 ET AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ - ACHAT ET INSTALLATION DE PANNEAUX DE LIMITE DE VITESSE À 30 KM/H DANS LES ZONES SCOLAIRES

CONSIDÉRANT que le projet de Loi 48 du gouvernement du Québec a modifié le Code de la sécurité routière (CSR) et a fixé à 30 km/h la limite de vitesse applicable dans une zone scolaire;

CONSIDÉRANT que la Ville est tenue d'aménager de façon sécuritaire les zones scolaires, en tenant compte du guide d'application élaboré par le Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) en semblable matière;

CONSIDÉRANT que la personne responsable de l'entretien d'un chemin public doit installer la signalisation indiquant la limite de vitesse, tel que prévu au paragraphe 4.1 du premier alinéa de l'article 328 du CSR;

EN CONSÉQUENCE, de décréter, en vertu de la *Loi sur les travaux municipaux*, l'achat et l'installation de panneaux de limite de vitesse à 30 km/h dans les zones scolaires, pour un montant de 22 000 \$, selon l'estimation vérifiée par monsieur Gabriel Maurice, ingénieur au Service des travaux publics et de l'ingénierie, en date du 4 octobre 2024.

D'autoriser la trésorière à transférer la somme de 22 000 \$ du surplus et à l'affecter à l'état des activités d'investissement pour servir de financement au projet S24-584 ainsi créé.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

24-10-685

ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR FRANCIS BRISEBOIS, EMPLOYÉ AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'INGÉNIERIE

D'accepter la démission de monsieur Francis Brisebois à titre de Menuisier-soudeur au Service des travaux publics et de l'ingénierie effective le 15 octobre 2024.

Le conseil municipal remercie monsieur Brisebois pour les 12 années de bons et loyaux services qu'il a rendus à la communauté et lui souhaite bonne chance dans ses projets futurs.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

24-10-686

ADJUDICATION DE GRÉ À GRÉ - DEVIS VML-G-24-25 - ACHAT D'UNE CAMIONNETTE 4X4, 3/4 DE TONNE

CONSIDÉRANT que l'article 11.4.1 b ii) du règlement 328 relatif à la gestion contractuelle permet d'octroyer de gré à gré des contrats de tout matériel roulant dont la dépense est supérieure à 35 000 \$, mais inférieure au seuil décrété par le ministre;

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées par monsieur Jean-François Lafeur, contremaitre au Service des travaux publics et de l'ingénierie pour l'achat d'une camionnette 4X4, ¾ de tonne;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues, avant taxes, sont les suivantes :

Auto mont Chevrolet Buick GMC Itée :	65 000 \$;
Gérard Hubert automobile Itée :	63 726 \$;
Groupe Performance Laurentides :	68 995 \$.

CONSIDÉRANT que les délais de livraison inscrits dans chacune des soumissions sont les suivants :

Auto mont Chevrolet Buick GMC Itée :	disponibilité immédiate;
Gérard Hubert automobile :	240 jours;
Groupe Performance Laurentides :	90 jours.

EN CONSÉQUENCE, d'adjuger à Auto mont Chevrolet Buick GMC Itée le contrat VML-G-24-25 pour l'achat d'une camionnette 4X4, ¾ de tonne au montant de 65 000 \$ plus les taxes applicables, étant le deuxième soumissionnaire plus bas et ayant le délai de livraison le plus rapide.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse suppléante déclare la deuxième période de questions ouverte.

24-10-687

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

Émilie Tessier, mairesse suppléante

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire